



FONDAZIONE
PRIMOLI

PRIX GIUSEPPE PRIMOLI

La jeune poésie

II édition

2019

1. PRÉAMBULE

La Fondation Primoli décerne chaque année un prix littéraire intitulé « Prix Giuseppe Primoli », dans le but de promouvoir de jeunes poètes de langue italienne et française. Le Prix est décerné alternativement à des ouvrages en langue italienne et française.

2. OBJET ET FINALITÉ

Le Prix vise à sélectionner les travaux de trois jeunes poètes qui seront récompensés à la suite de l'évaluation d'une commission examinatrice

3. CRITÈRES D'ADMISSION

Le Prix 2019 s'adresse aux jeunes **âgés de moins de 35 ans** à la date de publication de l'appel à candidature.

Sont admises à concourir les premières œuvres publiées en format papier directement **en langue française** entre le 1^{er} janvier 2017 et la date de publication de l'appel à candidature ; les travaux peuvent être présentés par l'auteur, la maison d'édition ou le jury. La participation est gratuite.

4. DÉLAIS ET MODALITÉS DE PRÉSENTATION DE LA CANDIDATURE

Les œuvres proposées devront être envoyées ou remises sous enveloppe fermée, en deux exemplaires, avant le **15 février 2019** à l'adresse suivante : Fondazione Primoli, via G. Zanardelli 1, 00186 Roma. Le cachet de la poste fera foi.

L'expéditeur et la mention « Prix Giuseppe Primoli pour la poésie » devront être indiqués sur l'enveloppe.

Aucun envoi ne sera accepté par courriel et aucun envoi non conforme aux conditions énoncées ne sera pris en considération. Les livres parvenus seront rendus au siège de la Fondation après la proclamation des lauréats.

5. MODALITÉS DE SÉLECTION

Les projets seront évalués par une Commission composée de :

Roberto Antonelli
Patrizia Cavalli
Florent Coste
Fabienne Couty
Andrea Del Lungo
Hélène de Jacquelot

Christophe Musitelli
Patrick Valdrini
Marie-Ève Venturino
Valerio Cordiner (segr.).

La Commission, qui se réunira dans le courant du mois de mai, sélectionnera les ouvrages sur la base de leur originalité et de leurs qualités.

Les lauréats seront prévenus individuellement. Les résultats seront présentés lors d'une séance publique de la Fondation le **27 juin 2019** en présence des lauréats (sous peine d'exclusion), invités par la Fondation, et seront publiés sur le site de la Fondation.

Les décisions de la Commission sont sans appel. La Commission se réserve le droit de ne pas attribuer le prix si elle juge insuffisante la qualité des ouvrages présentés.

6. PRIX

1° lauréat : € 1.000

2° e 3° lauréats : mention spéciale

Le montant du prix inclut toutes les charges fiscales.

7. RESPONSABILITÉ

Les auteurs, une fois établie leur disponibilité à participer au prix, déclareront avoir lu attentivement le présent document et accepter ses différents articles. Ils se porteront en outre garant du fait qu'ils sont bien l'auteur de l'ouvrage présenté. Les organisateurs du concours auront droit de décision finale sur toutes les questions qui ne sont pas précisées dans le présent règlement.

8. CONFIDENTIALITÉ

Toutes les données fournies seront traitées dans le respect de l'art. 13 D. Lgs. 196/2003, uniquement pour les finalités institutionnelles et administratives de la Fondazione Primoli.

INFORMATIONS

Fondazione Primoli
via G. Zanardelli 1 – 00186 Roma
Tel. 0668801136
Mail: info@fondazioneprimoli.it
Web: www.fondazioneprimoli.it